Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Cotisation mutuelle

Par Tutusteve

Bonjour voilà je suis embaucher depuis décembre 2021 mon employeur m'a donc proposer la mutuelle de l entreprise que j'ai accepter en tranches 1 .depuis mon embaucher je n ai pa eu besoin de la mutuelle donc je m en souciez pas mais récemment j'en ai besoin je demande donc a mon employeur les coordonnées de la mutuelle je les contact et découvre que je n ai jamais était affilier a la mutuelle de l entreprise malgré les cotisation de 17e50 pris chaque mois pour ma part mais également la part employeur je voudrait savoir si je peut réclamer le remboursement de mes cotisation ainsi que celle de mon employeur merci pour vos reponse

---
Par kang74

Bonjour

L'employeur est obligé de vous faire bénéficier d'un contrat de la mutuelle dés le premier jour du contrat .
L'adhérent ce n'est pas vous, c'est l'employeur .
ce n'est pas une proposition : salarié et employeur cotisent à un contrat groupe de mutuelle .

Mais si vous voulez beneficier de ces services il faut que vous remplissiez un bulletin "d'adhésion" en joignant une attestation de droit et votre RIB .
La question est donc, pourquoi ne pas avoir rempli le bulletin d'adhésion : vous a t il été transmis ?
Non , vous ne pouvez pas réclamé des cotisations qui ont toujours été obligatoires et le sont encore .
Mais vous pouvez faire évaluer votre préjudice (= les montants des remboursements dont vous auriez pu bénéficier) si l'employeur ne vous a pas transmis le bulletin pour bénéficier de la mutuelle .

Par kang74

NB : si vous avez choisi de garder une autre mutuelle directement reliée à votre numero de SS (vous en aviez le droit) vous ne pouvez réclamer que ce qui n'a pas été prise en charge par celle ci .

Par Tutusteve

Bonjour alors j'ai bien rempli les documents d affiliation individuels de la mutuelle ainsi que transmis les papier nécessaires à mon adhésion la semaine suivant mon embauche mais la rh n'a jamais fait le reste (c est la 4 ieme en 2 an et demi) et comme je disais j'en ai pas eu besoin c deux dernières années cela mais sortie de la tête.donc j'ai bien était prélever de 17e50 chaque mois et mon patron pareil sa part de cotisation patronal a ma mutuelle 17e50 sois environ 35e de cotisation par mois alors que je n est jamais était adhérents a la mutuelle j'aimerais donc savoir si je peut demander le remboursement de mes cotisation ainsi que celle du patron puisque ça part patronal aurais du normalement payer ma mutuelle et je ne sais pas où est passer cette argent merci beaucoup pour votre aide